



3151 - S'inscrire auprès d'ulémas sûrs .

question

Je suis étudiant et j'aime la science et me livre avec acharnement à sa recherche. J'étudie auprès d'un ulémas le droit musulman, la grammaire et l'art de bien lire le Coran. Mais certains frères me disent : Ces gens là insultent certains Compagnons. Effectivement, j'ai trouvé que certains d'entre eux le font, mais je continue à m'instruire auprès d'eux.

J'espère que vous m'orienterez vers l'attitude la plus correcte pour que je puisse parachever mes études auprès d'autres ulémas.

Je lis beaucoup le saint Coran pendant le Ramadan. Mais je me suis rendu compte que je commets des fautes de lecture. Je me suis rendu auprès d'un uléma pour m'instruire puis j'ai découvert qu'il commet des erreurs. Je ne sais pas quelle est la solution à adopter ? Mon district n'abrite aucun mémorisateur du Coran. Au cours du Ramadan, je réside dans mon village.

M'est-il permis d'acheter des cassettes contenant du Coran ou chercher un maître pour m'apprendre le Coran ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous devez étudier auprès d'ulémas réputés pour leur savoir, l'exactitude de leur foi et leur éloignement des innovateurs et des adversaires de la Sunna.

C'est le cas des chiites imamites auprès desquels il ne faut pas s'instruire. Ne vous assoyez pas avec eux, n'entretenez pas de correspondances avec eux, ne regardez pas dans leurs livres pour éviter qu'ils vous détournent du chemin d'Allah. De même, apprenez le Coran auprès d'un bon maître, un homme animé d'une foi saine. Il n'y a aucun inconvénient à écouter des cassettes contenant du Coran pour en tirer profit.